

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **IPM GROUP**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Rue des Francs

N° : 79

Boîte :

Code postal : 1040

Commune : Etterbeek

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0403.508.716

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

07-12-2023

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 25-06-2025

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2024

au

31-12-2024

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2023

au

31-12-2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.1, C-cap 6.3.4, C-cap 6.7.2, C-cap 6.17, C-cap 6.18.2, C-cap 6.20, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

le HODEY François

Avenue Lequime 58
1640 Rhode-Saint-Genèse
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-07-03

Fin de mandat : 2025-07-03

Administrateur délégué

le HODEY Marguerite

Avenue Franklin Roosevelt 35
1000 Bruxelles
BELGIQUE

Début de mandat : 2023-06-29

Fin de mandat : 2029-06-29

Administrateur

le HODEY Patrice

avenue Bon Air 17
1640 Rhode-Saint-Genèse
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-07-03

Fin de mandat : 2025-07-03

Vice-président du Conseil d'Administration

le Hodey Philippe

Av. de l'Horizon 23
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-07-03

Fin de mandat : 2025-07-03

Administrateur

51 Publications sas S. Etr.

FR90450721972
Avenue FOCH 25
75116 Paris
FRANCE

Début de mandat : 2021-06-23

Fin de mandat : 2025-06-27

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Morel Francis
Avenue des Ternes 51
75013 Paris
FRANCE

ACCES DIRECT SA

0448435948
sentier du Chafor 3 41
5030 Gembloux
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-06-23

Fin de mandat : 2027-06-23

Président du Conseil d'Administration

Représenté directement ou indirectement par :

RION Pierre
rue de Mellement 38
1360 Malèves-Sainte-Marie-Wastines
BELGIQUE

RSM InterAudit SRL (B-00091)

0436391122

Lozenberg 18

1932 Sint-Stevens-Woluwe

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-24

Fin de mandat : 2025-06-27

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Delacroix Marie (A02141)

Lozenberg 18

1932 Sint-Stevens-Woluwe

BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	<u>0</u>	
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>24.317.650</u>	<u>27.202.835</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	3.493.953	4.347.378
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	524.695	441.033
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	326.656	336.212
Mobilier et matériel roulant		24	25.603	49.223
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	8.814	10.336
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	163.622	45.262
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	20.299.002	22.414.423
Entreprises liées	6.15	280/1	19.174.762	18.289.494
Participations		280	19.174.762	18.289.494
Créances		281	0	
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	432.374	3.395.040
Participations		282	432.374	3.395.040
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	691.866	729.890
Actions et parts		284	467.145	493.145
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	224.721	236.745

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>37.075.691</u>	<u>38.093.429</u>
Créances à plus d'un an		29	413	413
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	413	413
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	139.257	141.615
Stocks		30/36	139.257	141.615
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	139.257	141.615
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	32.712.491	26.728.202
Créances commerciales		40	10.384.072	11.484.718
Autres créances		41	22.328.419	15.243.484
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	3.486	10.013.981
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	3.486	10.013.981
Valeurs disponibles		54/58	3.841.374	709.616
Comptes de régularisation	6.6	490/1	378.671	499.602
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	61.393.341	65.296.263

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport				
Capital		10/15	<u>22.549.036</u>	<u>25.366.466</u>
Capital souscrit		10/11	2.845.611	2.845.611
Capital non appelé		10	2.782.639	2.782.639
En dehors du capital		100	2.782.639	2.782.639
Primes d'émission		101		
Autres		11	62.971	62.971
Plus-values de réévaluation		1100/10	62.971	62.971
Réserves		1109/19		
Réserves indisponibles		12	380.500	464.425
Réserve légale		13	2.826.357	2.826.357
Réserves statutairement indisponibles		130/1	278.264	278.264
Acquisition d'actions propres		130	278.264	278.264
Soutien financier		1311		
Autres		1312		
Réserves immunisées		1313		
Réserves disponibles		1319		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	132		
Subsides en capital		133	2.548.093	2.548.093
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		14	16.496.568	19.230.073
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		15		
Provisions pour risques et charges		16	<u>117.503</u>	<u>12.503</u>
Pensions et obligations similaires		160/5	117.503	12.503
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges		163		
Impôts différés		6.8 164/5	117.503	12.503
		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	38.726.801	39.917.294
Dettes à plus d'un an	6.9	17	3.333.825	4.493.088
Dettes financières		170/4	500.000	517.882
Emprunts subordonnés		170	500.000	500.000
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	0	17.882
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	2.833.825	3.975.206
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	27.478.931	27.884.426
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	64.337	384.360
Dettes financières		43	5.666.117	4.636.682
Etablissements de crédit		430/8	4.706.453	4.636.682
Autres emprunts		439	959.665	
Dettes commerciales		44	10.698.122	13.158.247
Fournisseurs		440/4	10.698.122	13.158.247
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	2.600.838	2.557.870
Impôts		450/3	501.061	454.718
Rémunérations et charges sociales		454/9	2.099.777	2.103.153
Autres dettes		47/48	8.449.516	7.147.268
Comptes de régularisation	6.9	492/3	7.914.046	7.539.780
TOTAL DU PASSIF		10/49	61.393.341	65.296.263

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	70.486.094	65.196.378
Chiffre d'affaires	6.10	70	52.459.142	56.530.306
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72	299.537	308.753
Autres produits d'exploitation	6.10	74	10.947.532	8.315.566
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	6.779.883	41.753
		60/66A	66.587.083	79.276.927
Coût des ventes et des prestations		60	11.193.999	15.699.359
Approvisionnements et marchandises		600/8	11.191.641	15.660.195
Achats		609	2.359	39.164
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	61	35.950.364	35.434.777
Services et biens divers		6.10 62	12.321.952	12.634.408
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	630	2.564.110	2.227.691
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		6.10 631/4	-68.315	-575.618
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	30.000	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 640/8	408.253	527.876
Autres charges d'exploitation		649		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)			
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	4.186.721	13.328.433
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	3.899.011	-14.080.549

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	2.524.483	36.702.331
Produits financiers récurrents		75	772.231	715.061
Produits des immobilisations financières		750	18	
Produits des actifs circulants		751	770.019	701.212
Autres produits financiers	6.11	752/9	2.194	13.849
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	1.752.252	35.987.270
Charges financières		65/66B	9.107.605	7.335.369
Charges financières récurrentes	6.11	65	783.701	605.197
Charges des dettes		650	585.283	405.143
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	198.418	200.055
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	8.323.904	6.730.172
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-2.684.111	15.286.412
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	49.394	-14.763
Impôts		670/3	56.694	15.387
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	7.300	30.150
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-2.733.505	15.301.175
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-2.733.505	15.301.175

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	16.496.568	19.230.073
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-2.733.505	15.301.175
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	19.230.073	3.928.898
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	16.496.568	19.230.073
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE**ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002		
Amortissements	8003		
Autres	(+)/(-) 8004		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	0	
Dont			
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	0	
Frais de restructuration	204	0	

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**FRAIS DE DÉVELOPPEMENT****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8051P	XXXXXXXXXX	12.013.970
8021	1.600.607	
8031	0	
(+)/(-) 8041		
8051	13.614.577	
8121P	XXXXXXXXXX	7.696.920
8071	2.436.877	
8081		
8091		
8101		
(+)/(-) 8111		
8121	10.133.797	
81311	3.480.780	

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	4.304.533
8022		
8032		
(+)/(-) 8042		
8052	4.304.533	
8122P	XXXXXXXXXX	4.304.533
8072		
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	4.304.533	
211	0	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
GOODWILL			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053P	XXXXXXXXXX	3.417.305
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023		
Cessions et désaffectations	8033	406.518	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8043		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053	3.010.787	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123P	XXXXXXXXXX	3.386.977
Mutations de l'exercice			
Actés	8073	17.156	
Repris	8083		
Acquis de tiers	8093		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8103	406.518	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8113		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123	2.997.614	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	212	<u>13.173</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
	XXXXXXXXXX	
8192P	XXXXXXXXXX	2.686.018
	67.952	
8162	67.952	
	561	
8172	561	
(+)/(-) 8182		
	2.753.408	
8192	2.753.408	
8252P	XXXXXXXXXX	
8212		
8222		
8232		
(+)/(-) 8242		
8252		
8322P	XXXXXXXXXX	2.349.805
8272	77.508	
8282		
8292		
8302	561	
(+)/(-) 8312		
8322	2.426.752	
(23)	326.656	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	1.679.000
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	14.904	
Cessions et désaffectations	8173	105.504	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	1.588.400	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8323P	XXXXXXXXXX	1.629.777
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	31.046	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	98.026	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	1.562.797	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	<u>25.603</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	211.256
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175	116.120	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	95.136	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXX	200.920
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	1.522	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	116.120	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	86.323	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	8.814	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	45.262

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8166 118.361

Cessions et désaffectations

8176

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8186

8196 163.622

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice**

8256P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8216

Acquises de tiers

8226

Annulées

8236

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8246

8256

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8326P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actés

8276

Repris

8286

Acquis de tiers

8296

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8306

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8316

8326

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(27) 163.622

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
	XXXXXXXXXX	21.688.868
8391P		
	9.265.578	
8361		
	181.404	
8371		
(+)/(-) 8381		
	30.773.041	
8391		
	XXXXXXXXXX	0
8451P		
8411		
8421		
8431		
(+)/(-) 8441		
	0	
8451		
	XXXXXXXXXX	3.399.374
8521P		
	8.198.905	
8471		
8481		
8491		
8501		
(+)/(-) 8511		
	11.598.279	
8521		
	XXXXXXXXXX	
8551P		
(+)/(-) 8541		
8551		
	19.174.762	
(280)		
	XXXXXXXXXX	
281P		
8581		
8591		
8601		
8611		
(+)/(-) 8621		
(+)/(-) 8631		
	0	
(281)		
8651		

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	XXXXXXXXXX	2.930.615

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8362

Cessions et retraits

8372

2.878.741

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8382

51.874

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8392

Plus-values au terme de l'exercice

8452P

XXXXXXXXXX

464.425

Mutations de l'exercice

Actées

8412

Acquises de tiers

8422

Annulées

8432

83.925

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8442

380.500

Plus-values au terme de l'exercice

8452

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522P

XXXXXXXXXX

0

Mutations de l'exercice

Actées

8472

Reprises

8482

Acquises de tiers

8492

Annulées à la suite de cessions et retraits

8502

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8512

0

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552P

XXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

8542

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(282)

432.374

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

283P

XXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Additions

8582

Remboursements

8592

Réductions de valeur actées

8602

Réductions de valeur reprises

8612

Différences de change

(+)/(-)

8622

Autres

(+)/(-)

8632

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(283)

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8652

AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	960.579

Mutations de l'exercice

- Acquisitions
- Cessions et retraits
- Transferts d'une rubrique à une autre

8363		
8373	101.000	
(+)/(-) 8383		
8393	859.579	

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

8453P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

8413		
8423		
8433		
(+)/(-) 8443		
8453		

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523P	XXXXXXXXXX	467.434
-------	------------	---------

Mutations de l'exercice

- Actées
- Reprises
- Acquises de tiers
- Annulées à la suite de cessions et retraits
- Transférées d'une rubrique à une autre

8473	25.000	
8483	100.000	
8493		
8503		
(+)/(-) 8513		
8523	392.434	

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

(+)/(-) 8543		
8553		

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(284)	<u>467.145</u>	
-------	----------------	--

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>236.745</u>
--------	-------------------	----------------

Mutations de l'exercice

- Additions
- Remboursements
- Réductions de valeur actées
- Réductions de valeur reprises
- Différences de change
- Autres

8583		
8593	12.024	
8603		
8613		
(+)/(-) 8623		
(+)/(-) 8633		
(285/8)	<u>224.721</u>	

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8653		
------	--	--

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
AXEMEDIA 0439503238 Société anonyme RUE DES FRANCS 79 1040 Etterbeek BELGIQUE	NOMINATIVES	249	99,6		2024-12-31	EUR	-25.532	-30.388
BELGA 0403481693 Société anonyme Quai aux Pierres de Taille 29 1000 Bruxelles BELGIQUE	NOMINATIVES	1.171	16,31	9,96	2024-12-31	EUR	3.745.634	302.951
BSCOVERY 0475918820 Société anonyme RUE DES FRANCS 79 1040 Etterbeek BELGIQUE	NOMINATIVES	638.659	94	0	2024-12-31	EUR	2.185.281	-178.513
CONCEPT MULTIMEDIA BELGIUM 0451728010 Société anonyme rue des Francs 79 1040 Etterbeek BELGIQUE	NOMINATIVES	143.309	100	0	2024-12-31	EUR	-5.788.336	68.927
COPIEPRESSE 0471612218 Société coopérative à responsabilité limitée rue Bara 175 1070 Anderlecht BELGIQUE	NOMINATIVES	316	21		2024-12-31	EUR	20.000	75
DIRECT PRESSE 1010873721 Société anonyme rue de Coquelet 134 5000 Namur BELGIQUE	NOMINATIVES	620	50		2024-12-31	EUR	73.392	11.392

ENTERTAINMENT OPERATION 0632576986 Société à responsabilité limitée rue des Francs 79 1040 Etterbeek BELGIQUE	NOMINATIVES	375	100		2024-06-30	EUR	47.132	5.032
Editions de l'Avenir Presse SRL 0756583667 Société à responsabilité limitée Route de Hannut 38 5004 Bouge BELGIQUE	NOMINATIVES	42.500	100		2024-12-31	EUR	-2.130.203	-378.719
IPM PRESS PRINT 0415583632 Société anonyme rue des Francs 79 1040 Etterbeek BELGIQUE	NOMINATIVES	150.000	100	0	2024-12-31	EUR	1.724.290	-4.549.360
IPM RADIO 0479090720 Société anonyme rue des Francs 79 1040 Etterbeek BELGIQUE	NOMINATIVES	564	99,82		2024-12-31	EUR	417.932	-13.671
L'Avenir Hebdo 0640974416 Société anonyme route de Hannut 38 5004 Bouge BELGIQUE	NOMINATIVES	10.000	100		2024-12-31	EUR	3.402.968	46.607
LAPRESSE.BE 0467899096 Société coopérative à responsabilité limitée Rue Bara 175 1070 Anderlecht BELGIQUE	NOMINATIVES	25	25		2024-12-31	EUR	81.973	-17.137
Les News 24 0711723741 Société anonyme rue de Genève 175 1140 Evere BELGIQUE	NOMINATIVES	14.130.442	68,14		2024-12-31	EUR	-10.283.379	-3.270.408
M-SKILLS 0473595273 Société anonyme RUE DES FRANCS 79 1040 Etterbeek BELGIQUE	NOMINATIVES	500	50	50	2024-12-31	EUR	183.216	2.700
MICRO-FM 0445353229 Société à responsabilité limitée avenue Télémaque 33 1190 Forest BELGIQUE	NOMINATIVES	100	100		2024-12-31	EUR	1.668.279	301.930

WANTOTRAVEL 0462016047 Société anonyme Rue César Franck 44 1040 Etterbeek BELGIQUE	NOMINATIVES	325	50	50	2024-12-31	EUR	-162.819	-8.922
--	-------------	-----	----	----	------------	-----	----------	--------

LISTE DES ENTREPRISES POUR LESQUELLES LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, C ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de la société, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations relatives aux comptes consolidés;
- D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel
<p>COURRIER INTERNATIONAL EBL 0820739764 Groupement européen d'intérêt économique, siège en Belgique rue des Francs 79 1040 Etterbeek BELGIQUE</p>	A
<p>GEIE LA LIBRE MATCH A-C 0475728085 Groupement européen d'intérêt économique, siège en Belgique RUE DES FRANCS 79 1040 Etterbeek BELGIQUE</p>	A
<p>SA IPM PETITE ILE 0415583632 Société anonyme rue des Francs 79 1040 Etterbeek BELGIQUE</p>	A

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53	3.486	10.013.981
8686	0	
8687	3.486	10.013.981
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

- ABONNEMENT
- INTERETS
- ASSURANCE
- COTISATION
- DIVERS
- ENTRETIEN
- LICENCE
- LOCATION
- SPONSORING
- TAXE

Exercice
55.658
1.777
1.300
1.252
64
3.857
217.020
2.204
87.480
8.059

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

Nominatives

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	2.782.639
(100)	2.782.639	

Codes	Montants	Nombre d'actions
	2.782.639	3.769.920
8702	XXXXXXXXXX	3.769.920
8703	XXXXXXXXXX	

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

LITIGES REDACTIONNELS
LITIGES COMMERCIAUX
LITIGES SOCIAUX

Exercice	
	12.503
	30.000
	75.000

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	17.882
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	17.882
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	46.455

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	(42)	64.337
--	------	---------------

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	500.000
Emprunts subordonnés	8812	500.000
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	2.833.825

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

	8912	3.333.825
--	------	------------------

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

	8913	
--	------	--

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
- Impôts
- Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
9072	
9073	444.367
450	56.694
9076	
9077	2.099.777

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

- ABONNEMENTS PAYES A L'AVANCE
- DIVERS
- INTERETS
- LOYER

Exercice
7.778.846
743
91.935
42.522

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740	5.981.240	3.653.802
9086	153	155
9087	149,7	154,8
9088	217.640	227.391
620	9.394.628	9.702.536
621	2.287.060	2.285.301
622		216
623	640.264	646.355
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	278.945	
Reprises	9113	347.259	575.618
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	30.000	
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	364.561	373.641
Autres	641/8	43.691	154.235
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	4	
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	1.680	
Frais pour la société	617	6.370	

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Divers

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

FRAIS BANCAIRES

DIVERS

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754	1.790	4.149
	404	9.699
6501		
6502		
6510		
6511		
653	14.117	19.433
6560		
6561		
654	7.332	8.171
655		
	176.402	169.695
	567	2.755

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>8.532.135</u>	<u>36.029.022</u>
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	6.779.883	41.753
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	6.779.883	41.753
Produits financiers non récurrents	(76B)	1.752.252	35.987.270
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	100.000	165.817
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	1.652.252	35.821.452
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	<u>12.510.625</u>	<u>20.058.605</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	4.186.721	13.328.433
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620	75.000	
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		1.728
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	4.111.721	13.326.705
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	8.323.904	6.730.172
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	8.223.905	6.564.355
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	99.999	165.817
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
 Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
 Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
 Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

DNA

Codes	Exercice
9134	56.694
9135	1.120
9136	1.120
9137	56.694
9138	
9139	
9140	
	10.141.256

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
 Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 Autres latences actives
 RDT
 Créance de crédit d'impôt pour la distribution

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	23.337.020
9142	19.329.647
	4.007.372
	1.216.514
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)
 Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
 Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	1.003.169	7.038.734
9146	54.757	7.382.598
9147	2.287.785	2.391.607
9148	228.528	222.856

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	20.775.274
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

91612

Montant de l'inscription

91622

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

91632

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

91712

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

91722

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

91812

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91822

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91922

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

92012

Le montant du prix non payé

92022

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS****ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS****MARCHÉ À TERME**

Marchandises achetées (à recevoir)

9213

Marchandises vendues (à livrer)

9214

Devises achetées (à recevoir)

9215

Devises vendues (à livrer)

9216

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	19.174.762	18.289.494
(280)	19.174.762	18.289.494
9271		
9281		
9291	18.961.113	21.648.185
9301		
9311	18.961.113	21.648.185
9321		
9331		
9341		
9351	10.810.572	10.978.024
9361	1.000.000	1.000.000
9371	9.810.572	9.978.024
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

- Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées
- Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an
- A un an au plus

Dettes

- A plus d'un an
- A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	432.374	3.395.040
9262	432.374	3.395.040
9272		
9282		
9292	285.220	334.709
9302		
9312	285.220	334.709
9352	310.486	279.986
9362		
9372	310.486	279.986

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	44.799
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION

Conformément à l'ART 3:6 de l'AR du 29/04/2019 portant application du Code des sociétés et des associations (CSA), l'évaluation de l'inventaire visé à l'article III.89, § 1er, du Code de droit économique. Les perspectives étant favorables, les comptes ont été établis sur base du maintien des règles de continuité conformément à l'article 96 §6 du code des sociétés.

REGLES GENERALES

Les principes généraux portant application du Code des sociétés et des associations (CSA) sont d'application. Les règles qui suivent ne disposent que pour les modes d'évaluation laissés à l'appréciation des entreprises. Le Conseil se réserve la possibilité de déroger à ces règles chaque fois que la loi fiscale autorisera des prises en charge ou des immunités spéciales.

Toutes modifications ou dérogations feront l'objet d'une décision motivée du Conseil d'administration.

ACTIF DU BILAN

I. Frais d'établissement

Il s'agit des frais de constitution ou d'augmentation de capital, des frais d'émission d'emprunts, ainsi que les frais de restructuration (prévisions - bulletin n 6 de la Commission des Normes Comptables). Ces frais sont amortis en 5 ans.

II. Immobilisations incorporelles

Ces actifs sont valorisés à leur coût de revient ou à leur valeur d'utilisation si celle-ci est inférieure, conformément à l'Art 3:38 de l'AR du 29/04/2019 portant application du Code des sociétés et des associations (CSA), majoré d'éventuels intérêts intercalaires.

Il s'agit:-des frais de développements :

- " des concessions, brevets, licences, savoir faire, marques et droits similaires (Logiciels);
- " du Goodwill.

Durée de l'amortissement :

- " -Logiciels informatiques : 5 ans.
- " -Développements de sites internet : 3 ou 5 ans à partir de la mise en production en fonction de la durée de vie de l'investissement.
- " -Développements programmes informatiques : 3 ou 5 ans à partir de la mise en production en fonction de la durée de vie de l'investissement
- " -Goodwill (Fonds de commerce, manchettes (titre du journal) : 5 ans

III. Immobilisations corporelles

La valeur d'entrée en comptabilité correspond à la valeur d'acquisition en cas d'achat plus tous les frais accessoires s'y référant et les éventuels intérêts intercalaires. Cette valeur peut encore être celle des actifs reçus par voie d'apport.

Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire aux taux fiscalement admis et décrits dans les rubriques ci-dessous, sauf exception, ils sont calculés à partir du mois de mise en production de l'investissement.

Cependant, le Conseil peut pratiquer des amortissements complémentaires ou accélérés pour les biens qui viendraient à se déprécier pour des raisons économiques ou technologiques, qui seraient usés prématurément ou qui seraient désaffectés.

Lorsque des dérogations sont appliquées, il en sera fait mention dans l'annexe du bilan.

Taux d'amortissements :

- " Bâtiments et constructions : 3,03% linéaire pour les bâtiments neufs (33 ans) et 5% linéaire (20 ans) pour les bâtiments industriels ou non neuf.

" Installations, machines et outillages

- o Matériel mécanique : 10 % linéaire
- o Matériel électrique : 20 % linéaire
- o Rotatives (15 ans) : 6,7 % linéaire
- o Accessoires rotatives (10 ans) : 10 % linéaire sur acquisition complémentaire ou d'occasion selon la durée de vie estimée de l'investissement
- o Encartreuse et mise sous blister (12, 10 et 5 ans) : 8,33 % linéaire; 10% ou 20% si d'occasion en fonction de la durée de vie estimée de l'investissement
- o Machines pour l'expédition (8 ans et 5 ans) : 12,5 % linéaire ou 20% si d'occasion en fonction de la durée de vie estimée de l'investissement
- o Matériel de photocomposition (5 ans) : 20 % linéaire
- o Informatique de production (5 ans) : 20 % linéaire
- o Informatique de matériel industriel (8 ans) : 12,5 % linéaire.
- " Informatique bureautique et bornes de jeux (3 ans) : 33,33 % à partir de l'acquisition.
- " Location-financement matériel IT hard & software (5 ans) : 20 % linéaire
- " Location-financement matériel de production industrielle (15 ans pour les rotatives et 12 ans pour le matériel d'expédition et de conditionnement) : 6,67% et 8,33% & linéaire
- " Hardware (3 ans) : 33 % linéaire (informatique de bureautique)
- " Studio Radio : 10% linéaire
- " Matériel d'occasion : 50% linéaire
- " Mobilier et matériel roulant
- o Mobilier de bureau : 10 % linéaire.
- o Matériel de bureau : 20% linéaire
- o Matériel photo-audio-vidéo : 20% ou 33,33% linéaire en fonction de la durée de vie estimée de l'investissement
- o Caisse enregistreuse (3 ans) : 33,33% linéaire
- o Matériel roulant (voitures) : 20 % linéaire
- o Matériel d'occasion : 50% linéaire (sur rubriques ci-dessus)
- " Autres immobilisations corporelles
- o Aménagement locaux : 10 % linéaire.
- o Présentoirs : 20% linéaire

IV. Réévaluation d'actifs

Une plus-value peut être actée sur des biens immobilisés lorsque le Conseil la juge certaine et durable.

Sont exclus de cette réévaluation les frais accessoires et les impôts non déductibles ainsi que les biens désaffectés ou qui au jugement du Conseil sont appelés à être désaffectés dans un avenir plus ou moins proche.

Conformément à l'Art 3.35 de l'AR du 29/04/2019 portant application du Code des sociétés et des associations (CSA), ces plus-values seront imputées au code 12 du passif "Plus-values de réévaluation" et à l'actif dans l'immobilisé concerné par cette réévaluation.

Les réévaluations de biens amortissables sont amorties aux mêmes taux que ceux-ci.

V. Immobilisations financières

A l'origine, les participations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport à l'exclusion des frais qui s'y rapportent.

A la fin de chaque exercice, le conseil détermine une valeur estimative de chaque participation suivant les critères d'évaluation définis ci-dessous. Il procède ensuite, le cas échéant, à la modification des valeurs comptables, soit d'origine, soit déjà modifiées, en suivant les règles décrites ci-après.

Le choix du critère est arrêté par le Conseil, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, en fonction des caractéristiques du titre considéré.

Lorsque le critère adopté cesse d'être significatif, celui-ci est abandonné. Une mention spéciale sera faite dans l'annexe.

Les critères d'évaluation :

" Filiales et sous-filiales

On tiendra compte d'une des valeurs suivantes ou la moyenne de deux ou plusieurs d'entre elles pour chaque participation :

- o valeur de l'actif net comptable
- o valeur de réalisation de la participation
- o valeur de souscription dans le cas de nouveaux titres de sociétés existantes ou de titres de sociétés récemment constituées
- o valeur boursière dans le cas où le marché et le cours sont significatifs
- o valeur patrimoniale c'est-à-dire l'actif net comptable réévalué
- o valeur établie par un expert tiers
- o valeur établie sur un calcul DCA ou de multiples

" Sociétés liées (autres que filiales)

Il sera procédé avec les autres sociétés du groupe détenant une participation dans l'entreprise commune, une évaluation unique selon les critères repris au point précédent et sans préjudice à l'autonomie des conseils d'administration concernés.

" Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

o Autres immobilisations financières.

Les titres seront traités comme suit :

- les titres cotés : pour les titres cotés dont le cours et le marché sont jugés significatifs, c'est le dernier cours de l'exercice qui est utilisé;
- les titres non cotés : pour les titres non cotés ou pour ceux dont le marché et le cours ne sont pas significatifs, les mêmes critères d'évaluation repris pour les titres des entreprises liées seront d'application.

Modifications des valeurs comptables :

Il ne sera procédé à des réductions de valeur, à des réévaluations et des reprises de réduction au-delà des valeurs initiales et suivant les critères adoptés ci-dessus que si, de l'avis du conseil, les moins-values observées ont un caractère durable.

Dans ce cas, les réductions de valeur et les reprises de réduction seront portées respectivement au débit et au crédit du compte de résultats.

Quant aux réévaluations au-delà des valeurs initiales, celles-ci seront portées au crédit du compte de réévaluations visé à la rubrique III du passif, jusqu'à réalisation des titres.

Toute réduction faisant suite à une telle réévaluation sera portée au débit du compte de résultats.

Le Conseil note que les réévaluations de titres sont toujours facultatives.

Les modifications de valeurs (réductions, reprise de réductions et réévaluations) seront comptabilisées pour autant qu'elles aient un caractère durable.

VI. Créances

Lorsque le débiteur est une entreprise liée ou avec laquelle il existe un lien de participation et lorsque les créances ont pour but de soutenir durablement l'activité, celles-ci seront classées dans les immobilisations financières.

Des réductions de valeur sont actées sur les créances classées en immobilisations financières comme sur les autres créances à un an au plus dans les cas suivants :

" état d'insolvabilité évident indépendant d'une faillite ou d'un concordat dans la mesure où la récupération devient vraiment improbable;
" faillite ou concordat du débiteur dans la mesure où le dividende escompté dans la masse est insuffisant;

" baisse du cours de la devise dans laquelle est libellée la créance;
" réalisation d'une condition ou d'un événement résolutoire de tout ou partie de la créance;

Les pourcentages de réduction de valeur de créances (hors TVA) sont :

" faillite et concordat 100 %
" dossiers à l'avocat 80 %
" dossiers en recouvrement 50 %

VII. Les stocks

Les entrées sont valorisées au prix d'acquisition + frais et les sorties sont valorisées au prix moyen pondéré.

IX. Valeurs disponibles

Une réduction de valeur est actée en cas de baisse des cours de change sur les avoirs libellés en devises étrangères.

Les avoirs en devises sont estimés au dernier cours utile du mois.

IX. Comptes de régularisation

Afin de respecter l'annualité des charges et produits, les comptes de régularisation, tant au passif qu'à l'actif, sont utilisés pour affecter à un exercice ultérieur les prorata de charges à reporter ou à l'exercice considéré les prorata de produits non encore perçus, avec application de la règle proportionnelle en cas d'imputation pour partie.

PASSIF DU BILAN

III. Plus-value de réévaluation

Toute plus-value actée sera compensée par une imputation équivalente dans le compte de passif "plus-value de réévaluation" et n'en sera extournée qu'en cas de réalisation du bien auquel elle se rapporte.

VII. Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et des charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir. Les provisions pour risques et charges ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actualisée des charges et des risques pour lesquelles elles ont été constituées.

Engagement résultant de prépensions conventionnelles : afin de respecter l'article Art 3:32 de l'AR du 29/04/2019 portant application du Code des sociétés et des associations (CSA), il est décidé de prendre en charge dans l'exercice le montant des engagements de prépension que la société a souscrits.

L'estimation de cette provision est faite en estimant la charge réelle de chaque prépension jusqu'à l'âge de la pension. Cette provision est à réévaluer chaque année. Elle peut faire l'objet d'un calcul d'actualisation couplée à une table de mortalité. La provision initiale est activée et amortie en 5 ans.

VIII. Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Toutefois, cette rubrique comprendra en outre des provisions pour faire face aux impôts de l'exercice et aux dettes de caractère social attribuables à des prestations accomplies par le personnel durant l'exercice écoulé mais qui ne seront payées qu'au cours de l'exercice suivant.

X. Comptes de régularisation

COMPTES DE RESULTAT

Les recettes des paris sont comptabilisées en net. Le chiffre d'affaires est égal au montant des mises des joueurs minoré du montant de leurs gains.

ENGAGEMENTS ET RECOURS

Les engagements et recours sont évalués au montant résiduel figurant dans les actes par lesquels ils ont été souscrits par la société au profit des tiers, ou par des tiers au profit de la société.

Les perspectives étant favorables, les comptes ont été établis sur base de la continuité des activités.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

S.A. IPM GROUP N.V.

Rapport de gestion

Exercice 2024

du conseil d'administration du 6 juin 2025 à
l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2025, adapté en séance par le conseil
d'administration.

IPM Group est une société spécialisée dans les marchés des médias, de la publicité et du divertissement.

Ses principales activités directes sont :

- En presse (quotidienne, internet et mobile) : les titres La Libre et La DH-LES SPORTS ;
- En publicité : la régie IPM Advertising ;
- En presse magazine : les éditions belges de Paris Match et de Courrier International ;
- En édition : des numéros thématiques et des livres sous forme de collections ;
- En services : des voyages, sites d'affiliation, Mr Energie, ...

Ses principales filiales et participations sont :

- En presse (quotidienne, internet et mobile) : le titre L'Avenir et le Journal des Enfants (via la SRL EDA Presse) ;
- En presse magazine : Moustique et TELE POCKET, via la SA L'Avenir Hebdo ;
- En télévision : la chaîne LN24 via la SA Les News 24 ;
- En radio : le réseau multi-villes LN Radio (anciennement DH Radio) via la SA IPM Radio et la radio Fun Radio Belgique via la SA Fun Radio et la SRL FM Développement ;
- En voyages : services vendus sous les marques Continents Insolites, Préférence, lesVoyages et Atlas Reizen, par les sociétés Association des Grands Voyageurs, Continents Insolites France, Travel Team Consult, WantoTravel, et Atlas Reizen ;
- En imprimerie : le centre d'impression de la SA IPM Petite Ile.

A. L'année 2024

L'année 2024 se termine avec une perte avant impôts de 2.684.111 € en 2024 contre un bénéfice de 15.286.412 € en 2023. La principale différence entre les exercices 2023 et 2024 trouve son origine dans la plus-value réalisée sur la vente des activités betFIRST en 2023.

Au niveau bénéfice d'exploitation, hors impact non récurrents, l'exercice 2024 est en amélioration de 2.099.716 € par rapport à 2023, grâce principalement à des réductions de coûts.

L'année 2024 a été marquée par les faits majeurs suivants :

- L'arrêt de la concession pour la distribution de la presse écrite par le gouvernement fédéral à partir de juillet 2024, qui a engendré plusieurs effets :
 - Une augmentation des coûts nets de distribution malgré le crédit d'impôt

S.A. IPM GROUP N.V.

- Un besoin de préfinancement du crédit d'impôt, et donc un accroissement des charges financières.
- L'arrêt des activités de l'imprimerie IPM Petite Ile fin décembre 2024.
- La vente des actions de la société Yago.

Les principales variations du résultat d'exploitation sont :

- Le chiffre d'affaires diminue de 4.071.164 € principalement au niveau des revenus publicitaires ;
- Les autres produits d'exploitation augmentent de 2.631.966 €, principalement à la suite du crédit d'impôt sur la distribution ;
- Le coût des approvisionnements et marchandises baisse de 4.505.360 € ;
- Le coût des biens et services augmente de 515.587 € ;
- Le coût des rémunérations diminue de 312.456 € ;
- Les amortissements augmentent de 336.419 €
- Les reprises de réductions de valeur s'élèvent à 68.315 €.
- Il y a une diminution des autres charges d'exploitation de 119.623 €.

Les capitaux propres s'élèvent à 22.549.036 en 2024 contre 25.366.466 € en 2023.

Recherche et développement

En 2024, la société a effectué des activités de recherche et de développement.

Succursale

La société n'avait pas de succursale.

Comptes consolidés

La société consolide les activités du Groupe, et à ce titre elle publie des comptes consolidés.

Événements significatifs postérieurs à la clôture

A notre connaissance, il n'y a pas d'événement qui nécessite un ajustement des états de compte 2024.

Instruments financiers

Aucune des mentions requises par l'article 3 : 6, 8° du Code des sociétés ne doit figurer dans le présent rapport.

Conflit d'intérêt

Extrait du PV du conseil d'administration du 23 septembre 2024

S.A. IPM GROUP N.V.

« APPLICATION DE L'ARTICLE 7:96 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

« François le Hodey déclare que l'article 7:96 du code des sociétés et des associations est d'application. Le Conseil d'administration propose de procéder à la vente de la participation que la société IPM détient dans la société Yago afin de répondre aux besoins de trésorerie court terme de la société. Les administrateurs François le Hodey, Patrice le Hodey, Philippe le Hodey et Marguerite Rey sont de potentiels acquéreurs en direct ou via une société leur appartenant. Ils expriment donc avoir un conflit d'intérêt concernant la valorisation des actions. Le réviseur RSM a été informé avant le Conseil conformément à la procédure et son rapport a été communiqué aux administrateurs. »

B. Perspectives 2025

Le secteur de la presse continue à faire face à de gros enjeux de transformation.

La distribution des journaux aux abonnés est le grand défi auquel il faut se préparer.

En 2025 les journaux seront encore distribués par Bpost, en 2026 commencera la transition vers des réseaux alternatifs de distribution, et pour 2027, c'est l'incertitude totale à propos du prolongement du crédit d'impôt.

Par ailleurs, l'intelligence artificielle connaît une croissance exponentielle, avec pour conséquences notamment une réduction du trafic des sites internet en provenance de Google, et un détournement de certains lecteurs vers ces plateformes qui offrent des contenus d'information généralement pillés à la presse.

Sur le plan du marché publicitaire, le début de l'année 2025 est marqué par une régression significative des chiffres d'affaires, et ce quasi pour tous les médias.

Le plan de trésorerie établi est raisonnable, et il est anticipé que l'entreprise aura la capacité de poursuivre ses activités de manière financièrement équilibrée.

Dans ce contexte, nous estimons que l'application des règles comptables de continuité reste adéquate.

Le conseil d'administration introduit au cours de la séance de l'assemblée générale, l'information suivante : Le 20 juin 2025, un protocole a été signé entre les sociétés RIN et MAJA, actionnaires des sociétés Rossel & Cie et d'IPM, et par les sociétés Rossel & Cie et IPM, en vue de réaliser une fusion des activités de presse d'IPM avec Rossel & Cie. MAJA et IPM se sont engagées dans ce cadre à procéder à une scission de la société IPM en vue de séparer les activités de presse quotidienne, magazine et internet, des activités audiovisuelles, de voyages et l'immeuble de la rue des Francs. Ce projet de fusion a été annoncé publiquement le 23 juin 2025, il est soumis à l'autorisation de l'Autorité Belge de la Concurrence, qui est attendu pour décembre 2025.

S.A. IPM GROUP N.V.

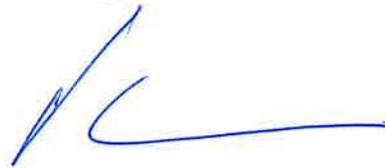
C. Affectation du résultat 2024

Le Conseil proposera à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire d'affecter la perte de l'exercice, soit 2.733.505 € en report à nouveau, comme suit :

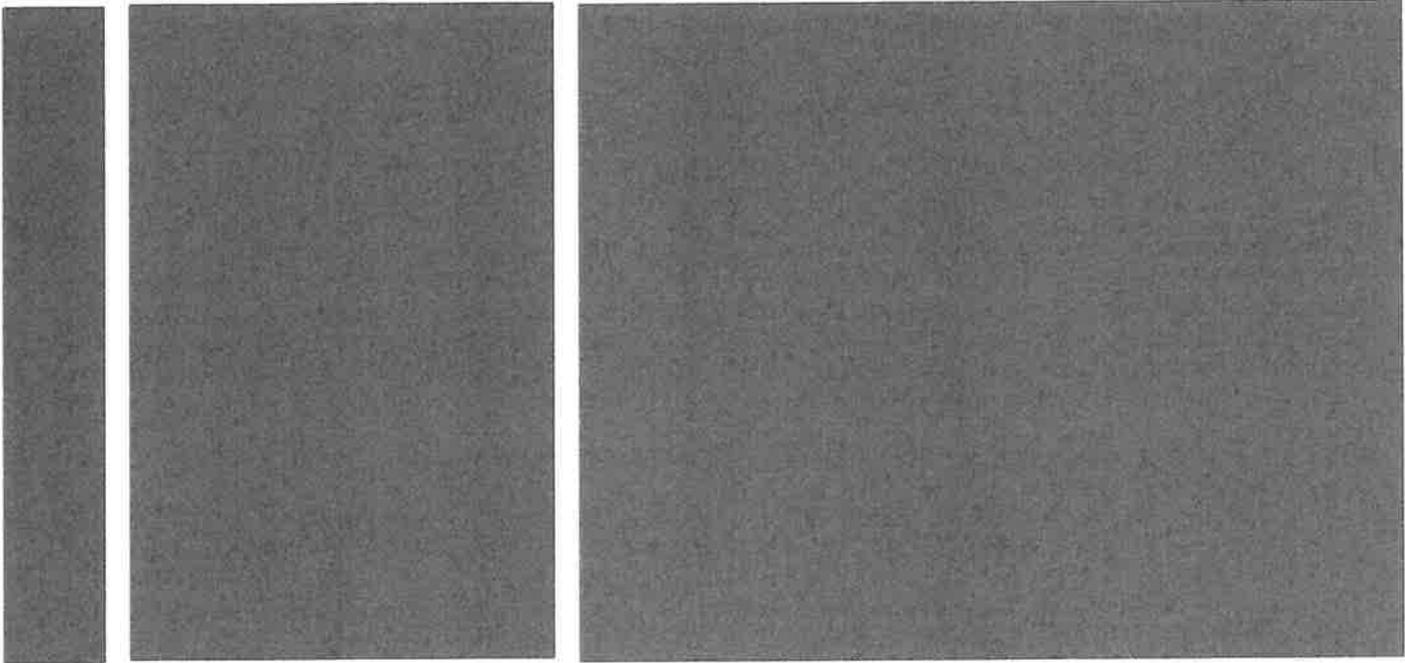
Bénéfice reporté au 31 décembre 2023	19.230.073 €
Perte de l'exercice à affecter	-2.733.505 €
Bénéfice à reporter au 31 décembre 2024	16.496.568 €

Fait à Bruxelles, le 6 juin 2025 et adapté en séance de l'assemblée générale du 25 juin 2025.

Le Conseil d'Administration



RAPPORT DES COMMISSAIRES



IPM GROUP SA

Rapport du commissaire

31 décembre 2024

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING





IPM GROUP SA

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la IPM Group SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 24 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de IPM Group SA durant quinze exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 61.393.340,64 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 2.733.504,83.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM Belgium is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SRL - Réviseurs d'entreprises - Siège social : Lozenberg 19 01 - B-1932 Zaventem
audit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles

Member of RSM Belgium - Toelen Cats Dupont Koevoets group - Offices in Aalst, Antwerp, Liège, Charleroi, Mons and Zaventem



Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;



- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2023) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

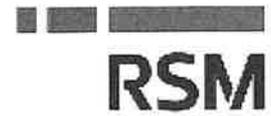
Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.



- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations, à l'exception du non-respect :
 - ✓ du non-respect des dispositions légales et statutaires relatives à la convocation, à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires ; et
 - ✓ du non-respect du délai de remise des informations au commissaire.

- ▶ Nous avons évalué les conséquences patrimoniales de la décision prise par l'organe d'administration du 23 septembre 2024 telle que décrite dans le procès-verbal de l'organe d'administration et reprise par extrait dans le rapport de gestion et nous n'avons pas de remarques à formuler.

Zaventem, le 25 juin 2025

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

RSM INTERAUDIT SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR
MARIE DELACROIX, ASSOCIÉE

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

100 - 200

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	129,9	86,8	43,1
Temps partiel	1002	26,6	12,9	13,7
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	149,7	96,2	53,5
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	189.387	132.565	56.822
Temps partiel	1012	28.253	13.726	14.527
Total	1013	217.640	146.291	71.349
Frais de personnel				
Temps plein	1021	10.227.614	6.834.156	3.393.458
Temps partiel	1022	2.094.338	1.015.675	1.078.663
Total	1023	12.321.952	7.849.831	4.472.121
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	154,8	96,3	58,5
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	227.391	147.807	79.584
Frais de personnel	1023	12.634.408	7.841.777	4.792.631
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	126	27	146,3
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	125	27	145,3
Contrat à durée déterminée	111	1		1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	86	13	95,7
de niveau primaire	1200	2	1	2,8
de niveau secondaire	1201	16		16
de niveau supérieur non universitaire	1202	32	4	34,9
de niveau universitaire	1203	36	8	42
Femmes	121	40	14	50,6
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	9	3	11,4
de niveau supérieur non universitaire	1212	16	6	20,5
de niveau universitaire	1213	15	5	18,7
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	5		5
Employés	134	121	27	141,3
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150		4
Nombre d'heures effectivement prestées	151		1.680
Frais pour la société	152		6.370

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	65	8	69,5
210	5	1	5,8
211	60	7	63,7
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	67	8	71,5
310	8	1	8,8
311	58	7	61,7
312			
313	1		1
340	1	1	1,8
341			
342	1		1
343	65	7	68,7
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	35	5811	23
5802	340	5812	324
5803	34.373	5813	21.772
58031	22.328	58131	15.936
58032	12.045	58132	5.836
58033		58133	
5821	90	5831	58
5822	1.810	5832	974
5823	69.890	5833	37.207
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	